

Adresse du comité de surveillance de la commune de la Charité-sur-Loire (Nièvre) qui félicite la Convention d'avoir détruit l'athéisme et le matérialisme, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de la commune de la Charité-sur-Loire (Nièvre) qui félicite la Convention d'avoir détruit l'athéisme et le matérialisme, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 243;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25430_t1_0243_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[La Voutte, 25 prair. II] (1).

« A Quel degré de corruption étoient donc parvenus ces hommes pervers qui s'obstinoient à nier l'existence de l'Etre suprême ! Quel homme droit pourrait ne pas le reconnoître, lorsqu'il nous donne chaque jour des preuves éclatantes de sa puissante protection, non seulement en étalant à nos yeux les richesses d'une abondante moisson, non seulement en fesant de nos frontières un vaste tombeau pour les esclaves des tyrans; mais encore qui ne reconnoît pas son bras protecteur dans celui qui a détourné de dessus la tête de nos vertueux représentants le plomb meurtrier que l'assassinat dirigeait contr'eux.

Citoyens représentants, quand la situation des lieux nous retient loin de vous, notre amour franchit cette distance, nos cœurs vous entourent, et s'ils pouvoient détournés ou recevoir les coups perfides de nos ennemis, la France n'aurait jamais à regretter la perte d'aucun de ceux à qui elle se félicite d'avoir spécialement confié ses interets. Si comme le brave Geoffroy nous ne sommes pas apellés au bonheur de répandre notre sang pour vous, nous nous fesons gloire de professer les mêmes sentiments d'amour sincère, et de dévouement sans borne pour la représentation nationale.

Nous ne vous parlerons pas de notre reconnaissance, protecteurs de la liberté, et de l'égalité, destructeurs de la tyrannie, et de tous ses vices, tous vos décrets en meritent une infinie; mais que dirons nous de ces loix de bienfaisance qui vont faire disparaître des terres de la République le cruel fléau de la mendicité. Nous en sentons d'autant plus vivement le prix que nous etions plus acablés sous le poid de la misère. Penetrés des sentiments qu'elles inspirent nous ne cesserons de bénir la main dont nous tenons tant de biens et dans l'excès de notre reconnaissance nous répéterons sans cesse heureux le peuple qui a de tels législateurs. Ouy cette terre délicieuse que nous habitons, et que la nature carresse avec prédilection, est reellement le domaine de la liberté, et du bonheur.

Tels sont citoyens representants les sentiments impérissables des montagnards composant la société populaire de Lavoutte ».

BOYER (présid.), BAYOL (secrét.).

31

Le comité de surveillance de la commune de la Charité-sur-Loire (2) écrit à la Convention qu'elle a acquis des droits incontestables à sa reconnaissance en détruisant l'athéisme et le matérialisme, et en détruisant les sectateurs de ces systèmes impies et révoltans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La Charité-sur-Loire, 7 mess. II] (1).

« Citoyens Représentans

Vous tenés dans vos mains le destin du plus grand peuple de la terre; investis de toute sa confiance votre vœu le plus ardent est d'établir son bonheur sur des bases immuables. Cette tâche est difficile, mais depuis longtemps vous la remplissés glorieusement, et votre Decret du 18 Floréal vous acquiert des droits incontestables à notre Reconnaissance. Ce n'étoit pas assés de nous apprendre à conquérir la liberté et à conserver ce bien précieux; il falloit aussi nous rappeler à la pensée de la Divinité et à la dignité de notre etre. Il falloit combattre l'athéisme, le matérialisme, et purger la République des sectateurs de ces sistèmes impies et révoltant. Vous l'avez fait, en reconnaissant un Etre Suprême et l'immortalité de l'ame. Vous l'avez fait, en livrant au glaive de la loi les Chaumette, Hébert et adhérens. Agréés, citoyens Représentans, le témoignage de notre sensibilité pour ce bienfait inéfabable. Ne pouvant partager vos travaux, nous les admirons. Ce témoignage doit vous être d'autant plus agréable qu'il est celui d'hommes vraiment libres, vraiment montagnards, et qui s'ils ne savent pas bien exprimer ce qu'ils sentent, ne disent jamais que ce qu'ils pensent; et si vous avés pour nous la tendresse des pères, soyés convaincus que nous avons pour vous l'estime, l'attachement et la vénération que des enfans doivent à ceux qui en leur donnant la vie leur procurent les moyens d'en jouir dans le sein du bonheur et la pratique des vertus. S. et F. ».

JOUY, BAILLY, MOREAU, MARTIN, BOBIN [et 6 signatures illisibles].

32

La société populaire et la commune d'Anet (2) applaudissent à l'énergie, à la sévérité et à la justice que la Convention a déployées dans des circonstances très difficiles; elles ont monté, armé et équipé un cavalier jacobin.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Anet, 1^{er} mess. II] (4).

« Citoyens Représentans

La Société populaire et la commune d'Anet comence a se metre a la hauteur de la Révolution! et ne vous quitteront point que le triomphe de la République ne soit assuré.

Recevés le tribut de reconnaissance qu'elles vous présentent pour l'énergie, la severité, et la justice que vous avés déployées dans des circonstances tres difficiles. Les soins vigilants et infatigables ont fait jusqu'icy avorter tous les projets perfides qui menaçaient la Liberté publique et les jours de nos représentants.

Soyés fermes et unis, et le vaisseau de l'état que vous construisés avec tant de sollicitude,

(1) C 309, pl. 1205, p. 16.

(2) Nièvre.

(3) P.V., XL, 245. Bⁱⁿ, 12 mess.

(1) C 308, pl. 1197, p. 17.

(2) Eure-et-Loir.

(3) P.V., XL, 245. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^o).

(4) C 309, pl. 1205, p. 15.